

Réouverture de l'offre publique d'achat de CSLI sur les actions de SYSTRAN

Paris, le 21 juillet 2014

L'Autorité des marchés financiers a fait connaître le résultat de l'offre publique d'achat initiée par CSLI et visant les actions SYSTRAN au prix unitaire de 5,00 €.

L'offre a fait l'objet d'un apport substantiel, 3 889 239 actions y ayant été présentées. CSLI détient ainsi, à l'issue de l'offre, 7 034 083 actions SYSTRAN représentant autant de droits de vote, soit 84,77% du capital et au moins 80,23% des droits de vote de la société¹.

Il est rappelé que SYSTRAN détient 794 024 de ses propres actions, représentant 9,57% de son capital.

En conséquence, les actionnaires minoritaires n'ayant pas apporté à l'offre représentent à ce jour 5,66% du capital de SYSTRAN.

Conformément à l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, l'offre est réouverte du 16 au 29 juillet 2014 inclus, permettant à l'ensemble des actionnaires de SYSTRAN d'apporter leurs actions dans les mêmes conditions que l'offre initiale.

En particulier, l'attention des actionnaires de SYSTRAN est attirée sur le fait que seuls ceux d'entre eux qui auront apporté leurs actions à l'offre, y compris l'offre réouverte, ou le cas échéant qui seront indemnisés dans le cadre d'une procédure de retrait obligatoire, auront droit au paiement des compléments de prix éventuels (tels que décrits à la section 2.4 de la note d'information visée par l'AMF sous le n°14-235 en date du 27 mai 2014). Les actionnaires de SYSTRAN ne relevant pas de l'une ou l'autre de ces catégories n'auront en revanche pas droit au versement des compléments de prix par action.

Votre établissement financier habituel est à votre disposition pour vous remettre un formulaire d'apport de vos titres à l'offre.

A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est l'un des principaux acteurs mondiaux des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications

¹ Sur la base d'un capital composé de 8 297 628 actions représentant au plus 8 767 149 droits de vote (compte tenu de la perte des droits de vote double attachés aux actions Systran apportées à l'offre et en prenant pour hypothèse que les actions Systran non apportées à l'offre bénéficient toutes d'un droit de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 60 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 45 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et interentreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis). SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations, visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr.

A propos de CSLI

Fondée en février 1995, la société CSLI est leader en logiciels et services de traduction sur le marché coréen. Elle offre des solutions et des services de traduction, y compris la traduction de documents et la traduction automatique en ligne pour divers organismes gouvernementaux, entreprises et particuliers.

La technologie de pointe dont dispose CSLI ainsi que ses ressources linguistiques accumulées lui permettent de mieux servir sa clientèle. En particulier, les moteurs de traduction haut de gamme de CSLI offrent une traduction en temps réel et bidirectionnelle dans de nombreuses langues dont le coréen, le japonais, le chinois et l'anglais.

CSLI se consacre au développement de solutions de traduction variées afin de rendre le monde plus interconnecté et prévoit d'étendre sa présence sur le marché mondial de la traduction.

Le siège de CSLI est situé à Séoul, en République de Corée, et le groupe intervient notamment aux États-Unis, en Chine et en France.

Pour plus d'informations, consultez www.csli.co.kr.

Contact

Guillaume NAIGEON, Directeur Général de SYSTRAN
Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01
Email : naigeon@systran.fr

Vous pouvez télécharger ce communiqué de presse sur :
<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/communiques-de-presse>